



ÉCOLE SANTÉ-SOCIAL  
PIERRE-COULLERY

**FILIÈRE**

ASSISTANT-E  
EN SOINS ET SANTÉ  
COMMUNAUTAIRE

CFC

## ● ASSISTANT-E EN SOINS ET SANTÉ COMMUNAUTAIRE, EN QUOI ÇA CONSISTE ?

L'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) soigne et accompagne des personnes de tous âges souffrant de difficultés physiques, psychiques ou sociales, ceci en milieu ambulatoire ou dans les institutions des domaines de la santé et du social ainsi que dans les services d'aide et de soins à domicile et établissements pour personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, ils exécutent également des actes médico-techniques.

Il-elle accompagne les clients au quotidien dans les tâches des domaines du soin et de l'intendance, des travaux administratifs et logistiques, en partenariat avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire.

Il-elle respecte la personnalité des clients en tant que personnes ayant leur propre système de valeurs et les associe à ses activités en s'appuyant sur leurs ressources et les valeurs institutionnelles.

Il-elle fournit de manière autonome des prestations dans le cadre de leurs domaines de compétences, des conditions-cadres légales et des réglementations spécifiques de l'institution où il-elle travaille.

## ● CE MÉTIER ME CORRESPOND-IL ?

- Vous avez un intérêt marqué pour le domaine de la santé ?
- Vous êtes patient-e et empathique ?
- Vous êtes résistant-e physiquement et psychiquement ?
- Vous êtes flexible concernant la charge horaire ?
- Vous appréciez le travail en équipe ?

**Alors vous êtes peut-être destiné-e à devenir assistant-e en soins et santé communautaire !**

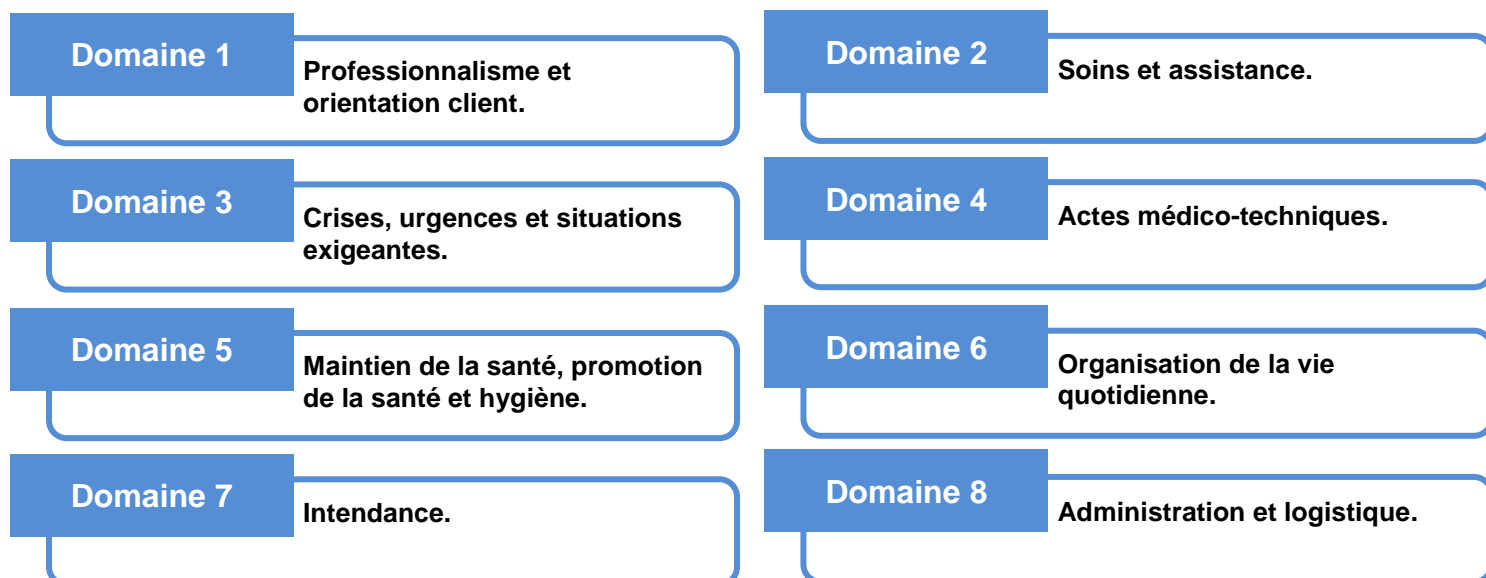
## ● QUELLES SONT MES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES ?

À la fin de votre formation, vous obtiendrez un **Certificat fédéral de capacité (CFC) d'assistant-e en soins et santé communautaire**. Ce titre est reconnu sur tout le territoire suisse et donne accès aux écoles supérieures de niveau ES (infirmier-ère, ambulancier-ère, technicien-ne en salle d'opération).

## ● LA FORMATION

**La formation ASSC allie pratique et théorie.**

Elle couvre des activités dans huit domaines de compétences :



## ● EN DÉTAIL

### Durée de la formation

La formation ASSC consiste en un apprentissage de trois ans dans une institution du domaine de la santé ou du social.

La formation en école se déroule à raison **de deux jours de cours professionnels par semaine en 1ère et 2ème années et d'un jour en 3ème année**. Les cours interentreprises sont organisés par l'OrTra Neuchâtel santé-social.

La rentrée scolaire est fixée en **août**, d'après le calendrier officiel neuchâtelois.

### Conditions d'admission

Pour intégrer la filière ASSC, vous devez être en possession d'un **contrat d'apprentissage**, dûment signé avec une **institution du domaine de la santé ou du social**.

### Contenu

**Les heures de formation sont réparties à parts égales** entre :

Branches enseignées	Nombre de périodes
Enseignement professionnel	1'040
Culture générale	360
Education physique et sportive	200
<b>Total</b>	<b>1'600</b>

S'y ajoutent 34 jours de cours interentreprises.

### Coûts de la formation

- Frais divers par année de formation : CHF 60.- forfaitaires.
- Achat obligatoire d'un ouvrage (pour les trois ans) : CHF 480.- environ.

### Rémunération

Les recommandations de rémunération, selon l'OrTra Neuchâtel santé-social, s'élèvent à :

- 1<sup>ère</sup> année : CHF 750.-.
- 2<sup>ème</sup> année : CHF 950.-.
- 3<sup>ème</sup> année : CHF 1'270.-.



Plus de renseignements sur [www.cifom.ch/epc](http://www.cifom.ch/epc)



epc

cifom

# CONTACTS

École Santé-social Pierre-Coullery  
Prévoyance 82  
2300 La Chaux-de-Fonds

Tél. : 032 886 33 00  
[cifom-epc@rpn.ch](mailto:cifom-epc@rpn.ch)